



Le chèque énergie dans les boîtes aux lettres

Le chèque énergie, distribué par le ministère de l'écologie, est une aide au paiement des factures d'énergie des ménages à revenus modestes. Il remplace le dispositif des tarifs sociaux.

Les bénéficiaires pourront l'utiliser pour :

- régler les factures d'électricité, gaz, bois, fuel...
- financer certains travaux de rénovation.

15 000 bénéficiaires dans les Hautes-Pyrénées :

Pour tester votre éligibilité :

<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

Pas de demande à formuler : une distribution dans les boîtes aux lettres

Attribué sur la base de critères fiscaux simples, le chèque énergie sera distribué **directement chez vous**. Le montant varie entre 48 € (personne seule) et 227 € (foyer de 4 personnes).



Attention :

ne pas confondre ces chèques avec de la publicité !

pas de démarchage à domicile !

Tous les professionnels accepteront le chèque énergie comme mode de paiement et pourront en demander le remboursement en s'inscrivant sur le site : <https://www.chequeenergie.gouv.fr/>

2 numéros d'assistance (services et appels gratuits)

Particuliers

0805 204 805

Professionnels

09 70 82 85 82